VILLE DE GIF

Service Enfance
06 26 88 77 60

PROJET PÉDAGOGIQUE



VACANCES DE TOUSSAINT 2026

Delphine Ben Mimoun, *directrice de l'accueil de loisirs*

Directeurs adjoints de l'accueil de loisirs :
Alexandre MARCEAUX (élémentaire)
Manon TROUSSIER (maternelle)


POUR VOUS
ACCOMPAGNER
AU QUOTIDIEN
LA CAF PARTICIPE
AU FINANCEMENT
DE CETTE STRUCTURE
ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
de l'Essonne

Table des matières

Préambule → Page 4

I- INTENTION PEDAGOGIQUE : LE PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT) → Page 4

II- LE CONTEXTE → Page 5
A- Le statut → Page 5
B- La structure → Page 5
C- Les locaux → Page 6

III- CARACTERISTIQUES DU PUBLIC → Page 7

IV- LES EQUIPES PEDAGOGIQUES → Page 9
A- Les missions → Page 9
B- Organigramme → Page 12

V- FONCTIONNEMENT DES EQUIPES → Page 13
A- Moyens humains → Page 13
B- Moyens financiers → Page 15
C- Temps d'accueil → Page 16

VI- LE PROJET PEDAGOGIQUE → Page 24
A- Les objectifs généraux et opérationnels du projet pédagogique → Page 24
B- Nature des activités proposées → Page26
D- Modalités de participation des mineurs et des mineurs atteints de trouble de santé ou de handicap → Page 27
E- Projets d'animation et d'activités → Page 29
F- Le partenariat → Page 29

VII- MODALITES D'EVALUATION → Page30

VIII- COMMUNICATION → Page 31

IX- LEGISLATION → Page 32

CONCLUSION → Page 35

PRÉAMBULE

"Une manière de mesurer la pertinence d'un modèle éducatif est le niveau de bonheur d'un enfant." Maria Montessori.

L'enfant est un être à part entière avec des envies, des besoins et des attentes. Notre devoir est de l'accompagner au mieux pour l'aider à grandir, se construire et s'épanouir à travers des règles de collectivité, tout en ayant conscience de son intégrité physique et morale, et en respectant ses différences. Nous devons apprendre à « vivre ensemble », à écouter et respecter les autres dans la tolérance, le partage, la convivialité, le savoir-vivre et la bienveillance.
Le projet de direction est un document découlant du Projet Pédagogique, détaillant le fonctionnement de l'accueil de loisirs sur la période de vacances sis-nommée. Il a pour but de répondre aux objectifs éducatifs de la commune et au PEDT.
Il expose le fonctionnement de la structure et l'articulation de l'organisation et du fonctionnement.

I- INTENTION PÉDAGOGIQUE : LE PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE (PEDT)

Définition

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) s'inscrit dans la volonté de garantir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, en complémentarité avec l'école et les familles. Il repose sur une démarche partenariale entre la collectivité, l'Éducation nationale, les acteurs associatifs, les institutions locales et les familles, dans le but de favoriser l'épanouissement et la réussite de tous les enfants.
Dans un monde en constante évolution, l'éducation ne se limite pas au cadre scolaire : elle s'étend aux temps périscolaires et extrascolaires, qui sont des moments privilégiés pour le développement personnel, la citoyenneté et l'apprentissage de la vie en société.
À travers ce PEDT, notre territoire affirme son engagement en faveur d'une politique éducative ambitieuse, inclusive et adaptée aux besoins spécifiques de son public.
Ce projet s'appuie sur des valeurs fondamentales telles que l'environnement, le sport, la culture et la science notamment faisant écho au territoire.
Elles servent de base à toutes les actions mises en place et assurent que le projet éducatif contribue à la construction d'une société juste, inclusive et responsable.
Il vise à offrir à chaque enfant des expériences éducatives riches et variées, favorisant son bien-être et son développement harmonieux.
L'élaboration de ce PEDT est le fruit d'un travail concerté entre l'ensemble des parties prenantes, permettant ainsi de proposer un cadre structurant et évolutif qui accompagnera les enfants tout au long de leur parcours éducatif.
Il marque une ambition commune : faire de l'éducation une priorité partagée et une dynamique collective au service de l'avenir de notre territoire.
En harmonisation avec la CTG qui a une validité du 1/01/24 au 31/12/2028, le présent PEDT est donc signé pour une période de 3 ans.

II-CONTEXTE

A-Statut

Les accueils périscolaires sont soumis aux règlementations des Services Départementaux à la Jeunesse et aux Sports (SDJES).

ORGANISATEUR : Mairie de GIF sur YVETTE
CODE : 091ORG0109
NUMERO D'ENREGISTREMENT : 0910109CL000126-26-T01
NUMERO DE LOCAL : 912721022

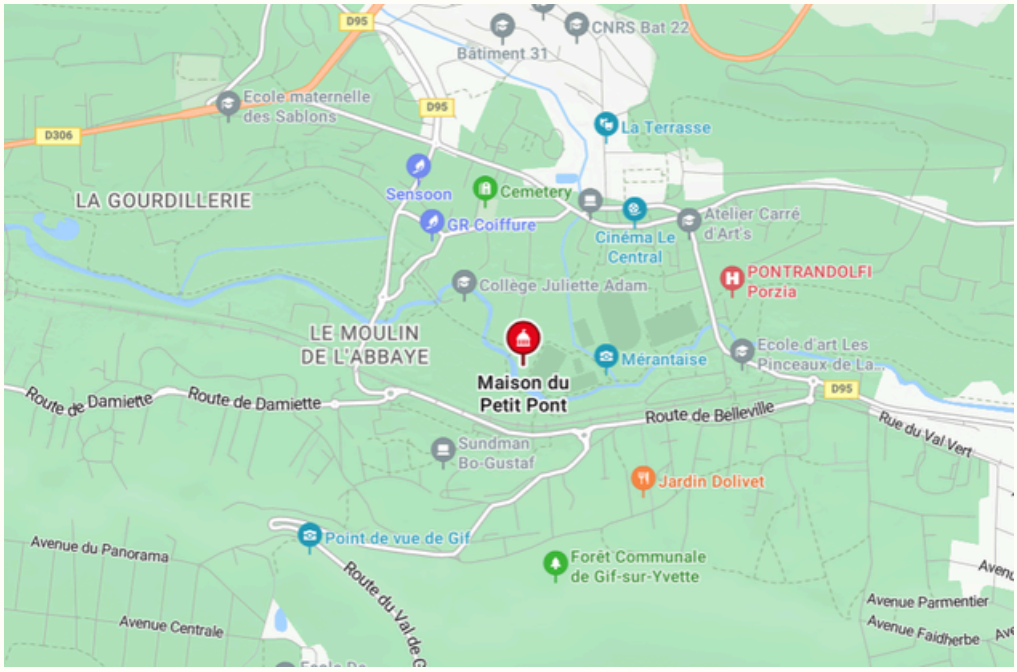
La restauration scolaire : se situe à l'École du centre, square de la mairie, 91190 Gif Sur Yvette
NUMERO DE LOCAL : 912721006

B-La structure

L'accueil de loisirs de la maison du petit pont est situé, chemin des grands prés à GIF sur Yvette (91190). Il est accessible par le tunnel de l'abbaye, par le collège Juliette Adam ou par le parc de la mairie.
La structure accueille les enfants scolarisés au sein des établissements scolaires maternels et élémentaires de GIF ou habitant GIF (enfants de la vallée, du plateau de Chevry et du plateau de moulon), de la 1ere année de maternelle jusqu'au CM2.

La structure est déclarée auprès de la SDJES pour une capacité de 200 enfants repartis de la manière suivante : 96 enfants en maternels et 104 enfants en élémentaire.

L'ACM "la Maison du Petit Pont" est ouverte tous les mercredis et toutes les vacances scolaires.



C-Les locaux

La structure de la Maison du Petit Pont est composée :

-d'un hall d'accueil donnant accès sur la cour élémentaire et maternelle
- du bureau de la direction située a l'entrée de l'accueil des familles.
- une infirmerie avec un lit.

En aile maternelle, rdc pour les groupes des licornes et des pégases

-Une salle de vie pour chaque groupe d'âge
-Une salle de jeux et d'activités
-Une salle peinture
-Une cuisine mutualisée maternelles et élémentaires.
-Une régie pour le matériel de tout le centre
-Des sanitaires et une douche.
-Une cour de récréation avec une structure de jeux

En aile maternelle, a l'étage pour le groupe des petits loups

-Une grande de salle de vie pour les premières années de maternelle
-Deux sanitaires et une douche
-Des toilettes adultes
-Une salle de dortoir
-Une salle sensorielle et de motricité
-Une régie pour le matériel

En aile élémentaire pour les groupes de pirates et des Phoenix

-Une salle de vie pour chaque groupe d'âge
-Un atelier peinture
-Une petite salle livres et jeux de société
-Une cour de recréation
-Une régie pour le rangement du matériel sportif
-Des sanitaires pour les filles
-Des sanitaires pour les garçons
-Des sanitaires adultes
- Une salle « animateur » avec des casiers pour le rangement des affaires personnelles.

COURS

Deux cours sont à disposition. Une en maternelle et une en élémentaire
- Des espaces dédiés aux maternelles et élémentaires avec des jeux adaptés (tables, jeux extérieurs...)
L'accueil de loisirs dispose d'une régie et d'un certain nombre de matériels pédagogiques afin de pouvoir proposer un panel d'activités pour :
· Les activités manuelles (colle, peinture, crépons, carton...)
· Les activités sportives (ballons, cordes, cerceaux, cages de foot, paniers de basket...)
·Les activités culturelles (tissus, déguisements, jeux de société...)
·Les projets spécifiques (jardinière, outil de jardinage, bombes de peinture...)
Les jeux en autonomie (cuisine, dinettes, garage, poupée...)

III-CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC

Les enfants sont accueillis dès lors qu'ils sont scolarisés, ils sont donc âgés de 3 ans à 11 ans.
Chaque enfant a son caractère propre et a des capacités et des compétences cognitives, psychomotrices, sociales et affectives individuelles.
Les besoins des enfants sont différents en fonction de leur tranche d'âge, c'est pourquoi les animateurs doivent s'adapter et adapter leurs activités en fonction de l'âge des enfants.

Maternels

Enfants de 3 à 4 ans : LES PETITS LOUPS (1ère année maternelle)
Enfants de 4 à 5 ans : LES LICORNES (2ème année de maternelle)
Enfants de 5 à 6 ans : LES PEGASES (3ème année maternelle)

Élémentaires

Enfants de 6 à 8 ans : LES PIRATES (CP/CE1)
Enfants de 8 à 11 ans : LES PHOENIX (du CE2 au CM2)

Les modalités d'accueil des enfants de moins de 6 ans
Les enfants de maternelle sont accueillis au rez-de-chaussée, dans des locaux qui leur sont réservés : salles d'activités, dortoir, bloc sanitaire et cour avec jeux adaptés à leur taille. Ils sont encadrés par une équipe dédiée, composée d'animateurs qu'ils connaissent déjà sur le temps scolaire, ce qui leur donne des repères stables.
Le rythme de la journée respecte leurs besoins : sieste en dortoir pour les petites sections avec réveil échelonné, temps calme pour les moyennes et grandes sections, activités courtes et variées, alternance de temps dirigés et de jeu libre. Le doudou et la tétine sont acceptés en dehors des temps d'activité. L'accompagnement aux toilettes et le change suivent la procédure décrite dans la partie « La santé ».
Les taux d'encadrement réglementaires sont respectés : [à vérifier avec le service : 1 animateur pour 14 enfants de moins de six ans en périscolaire, 1 pour 10 le mercredi, 1 pour 8 pendant les vacances

Cycle en maternelle

Les enfants de 3 ans à 6 ans (maternelles), sont dans le stade préopératoire selon Piaget. Les enfants rentrent en relation avec les autres enfants de leur âge.

Ils pensent encore de manière égocentrique, et pensent en accord avec leurs propres expériences individuelles, n'ont pas encore beaucoup de pensées ou réflexions logiques. Ils sont dans le plaisir immédiat et ne se projettent pas dans le temps. Ils sont dans l'imaginaire, ont un besoin d'identification et d'affectivité. Ils sont très curieux et ont une grande envie de découvrir et d'acquérir des connaissances. C'est le grand moment du «pourquoi?». Ils découvrent également leur corps et celui des autres avec les différences sans aucune pudeur.

Selon Wallon, c'est le stade du personnalisme. La crise des 3 ans (le moment du «non») qui permet de s'appuyer sur l'opposition, stade essentiel à la construction de l'autonomie et de la différenciation de soi/autrui.
En termes de développement psychomoteur, l'enfant perd peu à peu son extensibilité (souplesse). Son équilibre et son adresse s'affinent. La latéralisation se met en place, et se comprend sur son propre corps vers 5-6 ans (gauche/droite). Ils sont très dynamiques, ont besoin de bouger, de se dépenser.

Cycle en élémentaire

Les enfants de 6 à 11 ans (élémentaires) : la vie sociale et la vie scolaire se confondent.
C'est le temps des découvertes les plus diverses en matière de connaissances et d'apprentissages, et aussi par rapport à la vie en société et ses exigences, avec lesquelles l'enfant va devoir composer.

C'est le stade des opérations concrètes selon Piaget, la période de latence selon Freud ou encore le stade conventionnel selon Lawrence Kohlberg.

Sa pensée se socialise. Il comprend que son intérêt consiste à satisfaire les attentes sociales. Il prend en compte les avis des autres, en recherche l'acceptation et l'approbation. Il est loyal face au groupe de pairs et ses règles. Afin de se sentir en sécurité et de se montrer digne de confiance, il commence à développer la coopération et la négociation.

C'est le début de la causalité. Il conçoit les modifications et la réversibilité. Il est perméable au raisonnement, s'inscrit dans une temporalité, raisonne de manière concrète en empruntant à sa propre expérience. Grâce à ses capacités de différenciation et de discernement, il adapte de mieux en mieux ses comportements aux situations, aux personnes et aux groupes auxquels il se trouve confronté. Le sentiment de justice morale et l'autonomie se développent.

Les apprentissages, le savoir, l'envie de comprendre et de connaître deviennent ses centres d'intérêt. Une estime de soi suffisamment bonne est indispensable pour poursuivre les apprentissages.

L'enfant prend confiance en lui grâce à ceux-ci, mais peut également développer un sentiment d'infériorité et ne plus oser essayer, de peur de rater ce qu'il entreprend, s'il se sent incapable de faire ce que le système (l'école) lui demande. Pour conclure, comme le précise Robert Selman, l'enfant est à présent capable d'envisager la perspective d'autrui et a conscience que les autres peuvent faire de même.

IV-LES EQUIPES PEDAGOGIQUES

A-Les missions

La déclaration SDJES est faite pour la période de vacances, cette année, l'accueil est ouvert du 19 au 30 octobre 2026.

→ Cheffe de service Enfance

La cheffe de service Enfance est un relais entre la direction et les équipes socio-éducatives, elle joue un rôle d'interface. Elle a pour mission principale l'encadrement des équipes et la coordination des actions socio-éducatives directement engagées auprès des familles et de leurs enfants.
La cheffe de service du Service Enfance travaille en collaboration avec ses coordinatrices sur le fonctionnement des accueils périscolaire et ACM.
Ses missions principales :

- Pilotage de l'action de l'unité ou du service
- Encadrement d'équipe et gestion des ressources humaines
- Gestion administrative et budgétaire
- Communication interne et externe
- Impulse les projets de la commune, des services internes, associations

→ Coordinatrices ACM

Elles managent les différentes équipes et veillent à coordonner les actions éducatives. Elles gèrent les remplacements et les recrutements, organisent les projets, les actions interservices, conseillent et forment leurs équipes. Elles sont le lien direct avec l'équipe du secteur Enfance et elles rendent compte des bilans.
Leurs missions principales :

- Gestion administrative
- Gestion des projets
- Gestion du budget
- Coordination des équipes de terrain
- Planification des réunions responsables périscolaires / directeurs ACM
- Communication auprès des équipes
- Gestion des remplacements

→ Le directeur d'ACM

La directrice est le pilier de l'équipe de terrain, elle a la responsabilité de la gestion de tout l'ACM.

Ses missions principales :

- Gestion et responsabilité de ses accueils
- Dirige les adjoints, les équipes d'animation (coordonne les différents temps, gère les documents administratifs, et est garante du bon fonctionnement du pointage informatisé)
- Veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Communique avec les différents partenaires de la commune. Elle est le lien direct entre les adjoints et les équipes d'animation (RH, administratif, sécurité, logistique), et est l'interlocutrice privilégiée des familles
- Communique en temps et en heure les informations à sa hiérarchie
- Gère les plannings d'activité et le suivi des projets, et mène les réunions d'équipes
- Assure le respect du PEDT et du Plan mercredi
- Assure le respect du projet pédagogique de la structure, de sa réflexion à la mise en place sur le terrain avec l'équipe d'animation

→ Les adjoints en ACM

Ce sont des postes stratégiques car ils impulsent les équipes et ils mettent tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement sur le terrain.

Leurs missions principales :

- Veillent à la sécurité physique, morale et affective des enfants de l'accueil de loisirs
- Animent et coordonnent le contenu des activités des accueils
- Assurent le bon fonctionnement et déroulement de ceux-ci. Ils sont en communication permanente avec la directrice dans la transmission des informations concernant les enfants, l'équipe ou toute autre personne. En cas d'absence de la directrice, ils assurent l'intérim sur le remplacement de cette dernière
- Assurer le rôle d'assistant sanitaire au sein de son équipe
- Assure la mise en place du PEDT et du plan mercredi ainsi que du projet pédagogique

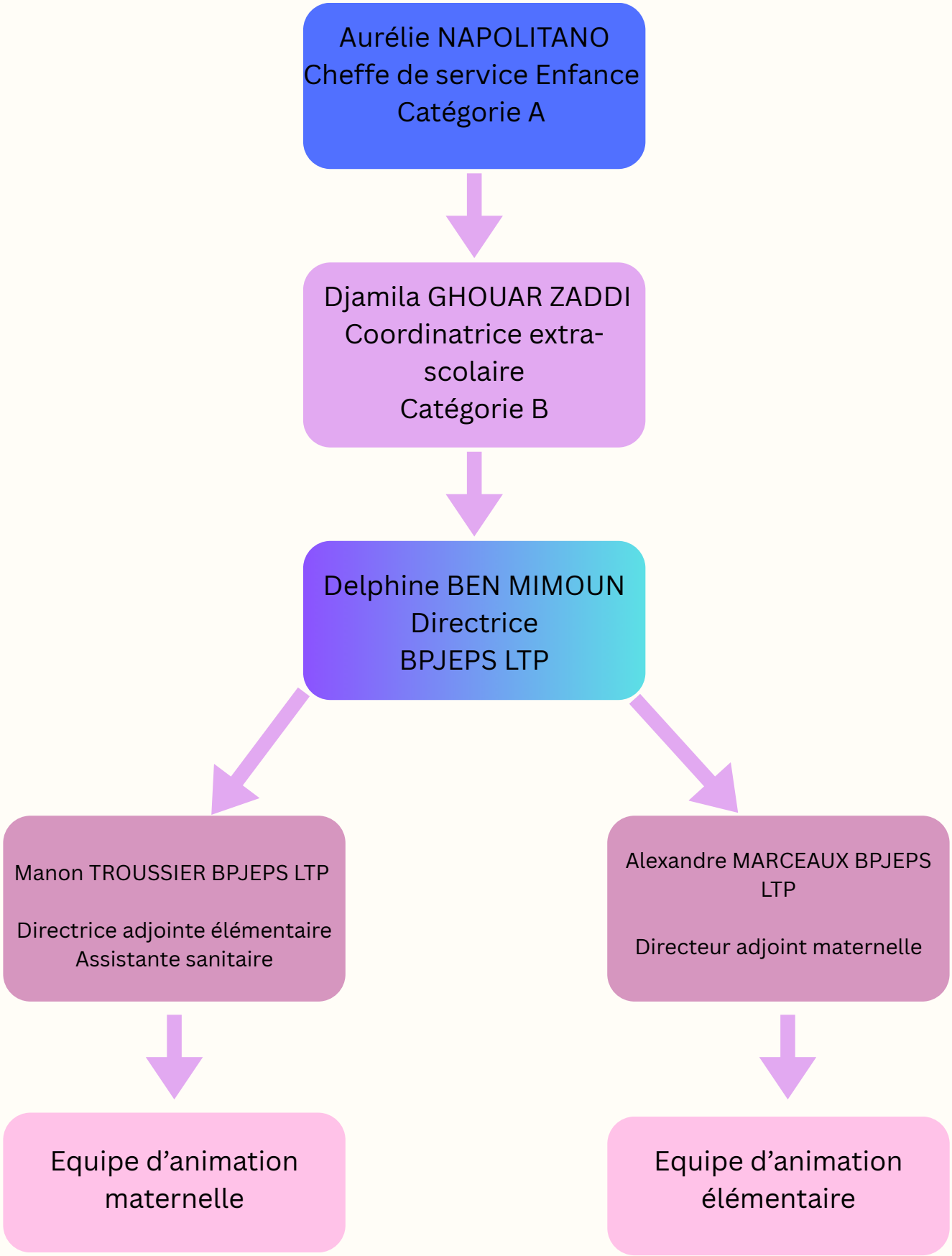
→ L'équipe d'animation

Les animateurs ont pour mission la mise en place des directives de la directrice et des adjoints. Ils conçoivent et mettent en place des activités ludiques, adaptées à la tranche d'âge des enfants qu'ils encadrent.
Ses missions principales :

- Veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants sur l'ensemble de la journée
- Applique les orientations et les dispositions définies par le directeur et les adjoints et remonte les informations en temps réel à ses supérieurs hiérarchiques
- Anime les différents temps d'accueil, en préparant et animant des séances d'activité, en mettant en place des méthodes éducatives et pédagogiques afin de guider et d'accompagner les enfants dans la vie quotidienne (règles de vie, hygiène...) sur les différents temps de la journée
- Guide et soutient les initiatives des enfants, valorise leur participation et les encourage à être pleinement acteurs de leurs loisirs
- Favorise l'intégration de chacun individu au sein du groupe. Elle veille à respecter le rythme physique et physiologique des enfants, à l'écouter et à repérer leurs besoins.
- Propose des projets d'animation en lien avec le projet pédagogique et éducatif, du Plan mercredi
- Participe aux différentes réunions d'équipe (planifications, bilan, informations descendantes...)
- Assure de faire vivre aux enfants des moments de détente et d'amusement, en s'impliquant et en amenant de la bonne humeur et de la fantaisie (déguisements, jeux...).

L'équipe est composée d'une directrice BPJEPS LTP et de deux adjoints BPJEPS LTP. La ville recrute en fonction des normes fixées par la SDJES. Pour fidéliser les équipes, il est proposé plusieurs types de contrats : des titulaires de la fonction publique, (catégorie c et catégorie b), des CDI, des CDD temps plein, des TNC (temps non complet) et des vacataires.

B-Organigramme



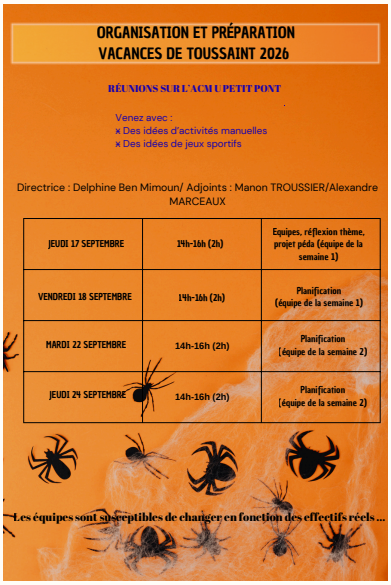
V- FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPES

A- Moyens humains

1- Temps de travail

Le temps de travail des équipes est calculé sur la base de 1607 heures sur l'année. Cela comprend les heures effectuées sur le temps périscolaire et extrascolaire.
Sur les temps de vacances scolaires, les journées de travail durent 9h30 et comprennent un temps de 30 minutes de pause, calculé de la façon suivante : 5 minutes avant le début des activités du matin et 25 minutes avant les activités de l'après midi, ou 20 minutes , puis 5 minutes au moment du goûter.

Pour les périodes de vacances, des convocations sont envoyées aux animateurs qui travaillent sur les périodes concernées.


ORGANISATION ET PRÉPARATION
VACANCES DE TOUSSAINT 2026

RÉUNIONS SUR L'ACM U PETIT PONT

Venez avec :
x Des idées d'activités manuelles
x Des idées de jeux sportifs

Directrice : Delphine Ben Mimoun/ Adjoints : Manon TROUSSIER/Alexandre MARCEAUX

JEUDI 17 SEPTEMBRE	14h-16h (2h)	Equipes, réflexion thème, projet péda (équipe de la semaine 1)
VENDREDI 18 SEPTEMBRE	14h-16h (2h)	Planification (équipe de la semaine 1)
MARDI 22 SEPTEMBRE	14h-16h (2h)	Planification (équipe de la semaine 2)
JEUDI 24 SEPTEMBRE	14h-16h (2h)	Planification (équipe de la semaine 2)

Les équipes sont susceptibles de changer en fonction des effectifs réels ...

Il est demandé aux animateurs de venir avec des idées de projets/ d'activités découlant de ce qui a été décidé en amont ou lors de la première réunion (brainstorming).

Les horaires variables des équipes qui répondent aux besoins des familles

1 directeur/ou 1 adjoint et 5 animateurs sont présents dès 7h50.
Les horaires sont échelonnés pour les équipes : de 7h50 à 17h20, de 8h30 à 18h00 ou de 9h00 à 18h30.
Les animateurs décident de leurs horaires en équipe, lors des réunions de planification.
Les heures sont réadaptées en fonction des arrivées et départs des enfants, elles sont réajustées si nécessaire.
Les animateurs doivent notifier leurs horaires sur un cahier qui se situent dans le bureau de la direction.
Dès leur arrivée, les enfants se rendent directement dans leur groupe pour s'inscrire auprès de leur animateur référent. Celui-ci note les éventuelles informations concernant les enfants (PAI, départ plus tôt pour un rdv médical...).
Le soir, à leur départ, les parents viennent voir l'animateur d'accueil pour que celui-ci valide le départ de l'enfant.

2- Fiches de poste

Au début de chaque année scolaire, les coordinatrices fournissent à chaque animateur (permanent et vacataire), référent, adjoint et directeur une fiche de poste listant les différentes missions du poste, ainsi que les savoir-faire et savoir être. Ces fiches de poste doivent être lues et signées par l'ensemble de l'équipe d'animation. Elles sont ensuite retournées aux coordinatrices et pourront servir d'appui lors de réunions de régulation.

3- La formation

Objectifs du projet éducatif :

Former les professionnels à des pratiques éducatives partagées et adaptées
Consolider les formations de nos encadrants

La Ville déploie un plan pluriannuel de formation afin de répondre aux exigences des postes et d'accompagner la montée en compétences des agents.
Le personnel assiste régulièrement (dans la mesure du possible) à des formations proposées par les différents partenaires afin de se professionnaliser ou revoir ses acquis

- BAFA, BAFD, BPJEPS
- Formations proposées par la SDJES
- Formation en interne avec des thématiques (gérer l'outil informatique, rédaction d'un projet pédagogique, gestion d'un affichage d'un ACM)
- CNFPT (enfants porteurs de handicap, management…)
- Formations sécurités (PSC1, savoir manier des extincteurs, formation incendie…)
- Formation avec le PNR pour le développement durable
- Sensibilisation au handicap avec le PARH91
- Rappel des points de règlementation

Les demandes de formation sont formalisées lors de l'entretien professionnel annuel et peuvent évoluer tout au long de l'année selon les offres proposées par notre chargée de formation.
Dans le cadre du PEDT, la formation des agents constitue un axe prioritaire.

4- Les stagiaires BAFA

Tout au long de leur stage pratique, les stagiaires BAFA sont accompagnés par un animateur référent dans la réalisation de leurs activités et sur les temps de vie quotidienne, et sont encadrés par le directeur. Un animateur en formation BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.
Une grille d'évaluation est donnée à chaque animateur stagiaire lors de la réunion de préparation, pour permettre une auto-évaluation qui survient lors du bilan à la moitié du stage. Les critères de validation portent sur l'appréciation du directeur quant à la préparation et le déroulement des activités, l'encadrement des enfants et la motivation/l'implication (devant se traduire par une attitude professionnelle exemplaire).
Une procédure d'accompagnement a été mise en place pour les directeurs.

Durant cette période de vacances, nous accueillons 5 stagiaires BAFA.

B- Moyens financiers

La ville octroie un budget de fonctionnement de 10 800 euros pour la période repartie (du 6 au 31 juillet 2026) : en droit d'entrée, d'alimentation pour les gouters améliorés, en petit matériel, en transports pour les sorties.
La majorité des dépenses se fait par bons de commande mais il est possible parfois de bénéficier sur demande, d'espèce et chèques auprès de la direction du service qui dispose d'une régie d'avance.
En ce qui concerne les recettes, celles-ci correspondent à la facturation des familles et la prestation de service ordinaire que la CAF verse.

Lors des réunions ACM, le directeur procède à la commande du matériel nécessaire à la réalisation des projets élaborés par l'équipe d'animation.

Le directeur s'occupe également avec son adjoint de trouver des sorties et prestations lors des périodes de vacances et des mercredis, afin de permettre aux enfants de sortir de la structure et de profiter d'un moment de loisirs évasifs.

Le budget d'investissement couvre l'ensemble des besoins du service. Si un changement de mobilier ou un réaménagement de salle est envisagé, une demande de devis est soumise à la hiérarchie pour validation, et sera pris sur un budget spécifique.

Pour les vacances de la Toussaint, nous disposons de :

- Droit d'entrée : 3000 euros
- Alimentation : 200 euros
- Fournitures : 900 euros
- Transport : 2000 euros
- Location : 1100 euros

AU TOTAL : nous disposons 7200 euros

C- Temps d'accueil

1-Les modalités d'ouverture

8h00 jusqu'à 9h30

Accueil du matin

Accueil des enfants de maternelle et élémentaire dans leur aile respective

- Jeux libres
- Echanges avec les familles

9h30-11h30

Appel nominatif des enfants et activités mises en place par les animateurs, en lien avec les projets de la structure et le programme d'activités (rangement compris)

11h30-14h30

Pause méridienne

- Ateliers de jeux libres et mise en place d'espaces ludiques
- Temps de repas accompagné
- Sieste pour les petites sections de maternelle et temps calme pour les enfants des autres tranches d'âges

14h30-16h00

Appel nominatif des enfants et activités mises en place par les animateurs, en lien avec les projets de la structure et le programme d'activités (rangement compris)

16h00-18h30

Goûter et accueil du soir

Goûter pour tous les enfants,

- Temps de goûter accompagné
- Activités mises en place en lien avec les programmes d'activité et les projets conçus par les animateurs
- Echanges avec les familles

Le début de l'accueil du matin commence à 8h00 durant les vacances scolaires

Contrôle des entrées, des départs et des déplacements

• Les accès au bâtiment sont fermés pendant les temps d'accueil. Toute personne extérieure est identifiée avant d'entrer.
• Les départs sont enregistrés sur la tablette par le responsable ou le référent positionné dans le hall et les arrivées des enfants sont notées sur des listings (papier).
• Un enfant n'est remis qu'à ses responsables légaux ou à une personne autorisée par écrit par la famille. Une pièce d'identité est demandée en cas de doute.
• Un appel est fait à chaque changement de temps (matin, midi, goûter, soir), et les enfants sont comptés à chaque déplacement de groupe.
• Aucun enfant ne quitte une salle ou la cour sans prévenir un adulte. Les animateurs se répartissent dans les espaces de façon à surveiller les accès.
• En sortie à l'extérieur : liste des enfants, trousse de secours, PAI et numéros d'urgence emportés, comptage au départ, pendant et au retour, un animateur en tête et un en fin de groupe.
• L'accueil fonctionne sans hébergement : aucune disposition de nuit n'est nécessaire.

2- Santé

a) Les PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

Manon TROUSSIER (directrice adjointe) sera assistante sanitaire durant la période de vacances

Les PAI (Projets d'Accueil Individualisés) sont gérés par le service scolaire de la mairie. Ils peuvent concerner des situations médicamenteuses ou alimentaires.
Un tableau récapitulatif transmis en début d'année scolaire est mis à la disposition du directeur. Celui-ci est conservé dans un espace sécurisé afin de garantir la confidentialité des informations relatives aux enfants.

L'équipe dispose également d'un accès au logiciel interne Technocarte, qui permet de consulter l'ensemble des PAI validés et signés par l'élu en début d'année scolaire. Ces informations sont connues et partagées par l'ensemble de l'équipe encadrante.

Concernant les PAI alimentaires, les repas sont apportés par les familles le matin, conservés au réfrigérateur (la température des réfrigérateurs est prise deux fois par jour : une fois le matin à l'ouverture du centre, et une deuxième fois au retour de la cantine) et remis à la responsable de la restauration par l'équipe d'animation lors du passage au réfectoire le midi.

Des consignes précises ont été transmises aux familles par mail . Un courrier est envoyé par la mairie pour expliquer la procédure en cas de panier repas (glaciaire propre, pain de glace, boites étiquetées au nom de l'enfant...) En cas de non-respect de cette procédure, les familles sont contactées dans un premier temps et un courrier signé de l'élu peut suivre si l'hygiène n'est pas respectée.

Pour les PAI médicamenteux, les traitements sont conservés dans l'infiremerie, dans un espace sécurisé, dans une trousse contenant le document officiel du PAI ainsi que les médicaments prescrits. Le responsable de la structure et l'assistant sanitaire veillent régulièrement à la vérification de la validité des traitements.

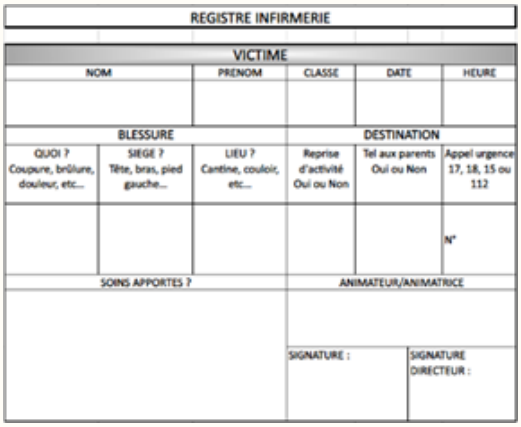
Les animateurs ont connaissance des PAI sur la structure. Ils sont disponibles dans l'armoire à pharmacie, dans l'infirmerie. Les PAI doivent être en possession des animateurs lors de tout déplacement en dehors de la structure.

En cas d'application du PAI :
-Suivre ce que le corps médical a notifié dans le PAI
-Prévenir les familles
-Prévenir sa hiérarchie
-Remplir le cahier d'infirmerie

b) La bobologie

Les animateurs sont régulièrement amenés à gérer des petits incidents du quotidien, appelés communément « bobologie ». Il s'agit de blessures légères ou de petits maux ne nécessitant pas d'intervention médicale immédiate. Un guide des premiers secours a été réalisé afin d'aider les équipes sur le terrain en cas d'incident. Une trousse de secours est à la disposition des animateurs avec tout le nécessaire pour pratiquer des petits soins. Les soins sont à reporter dans le registre d'infirmerie qui est signé par le directeur de la structure.




REGISTRE INFIRMERIE

VICTIME				
NOM	PRENOM	CLASSE	DATE	HEURE

BLESSURE			DESTINATION		
QUOI ? Coupure, brûlure, douleur, etc...	SIEGE ? Tête, bras, pied gauche...	LIEU ? Cantine, couloir, etc...	Reprise d'activité Oui ou Non	Tel aux parents Oui ou Non	Appel urgence 17, 18, 15 ou 112
					N°

SOINS APPORTES ?	ANIMATEUR/ANIMATRICE	
	SIGNATURE :	SIGNATURE DIRECTEUR :

Procédure soin

	Étapes	Ce que fait l'animateur	Détails / Précisions
1	Sécuriser	Met en sécurité la victime et le groupe	Écarter le danger, arrêter l'activité, rassurer l'enfant
2	Évaluer	Vérifie l'état de l'enfant	Conscience, respiration, saignement, douleur
3	Prendre la température (si doute)	Contrôle en cas de malaise ou suspicion	Si fièvre (≥ 38°C), isoler l'enfant et surveiller
4	Mesures sanitaires	Appliquer les précautions si symptômes	Mettre un masque à l'enfant si symptômes infectieux, l'animateur peut aussi en porter si nécessaire
5	Alerter	Prévient si nécessaire	Informer le directeur, appeler 15 / 18 / 112 si urgence
6	Porter secours	Applique les premiers soins	Utiliser la trousse de secours, gestes adaptés (PSC1), ne pas donner de médicament sans autorisation
7	Informer la famille	Selon la situation	Immédiatement si blessure grave ou fièvre importante
8	Noter l'incident	Trace les faits	Noter dans le **cahier d'infirmerie** : date, heure, symptômes, température, soins réalisés
9	Assurer le suivi	Surveille l'évolution	Adapter l'activité, vérifier l'état général

c) L'hygiène

L'équipe d'animation joue un rôle important en matière d'hygiène. Elle accompagne les enfants tout au long de la journée afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques : se laver les mains avant et après les repas, après être allés aux toilettes, et tirer la chasse d'eau.

Les salles sont nettoyées par une société d'entretien. Après les activités salissantes, les enfants participent, avec l'aide des animateurs, au nettoyage du matériel et du mobilier utilisés.

d) Les changes

En cas de change d'un enfant, l'intervention peut être assurée par un animateur dans le respect des règles établies. En fonction de l'âge de l'enfant, l'animateur l'accompagne afin qu'il effectue seul le lavage. La porte de la douche doit rester ouverte. Si l'animateur lave l'enfant, un autre animateur ou un membre de la direction doit être présent pour garantir la sécurité et le respect de la vie privée de l'enfant. **Ne jamais être seul pour laver un enfant.**
Les enfants (en maternelle) possèdent un sac contenant un change en cas de besoin.

e) La sieste

Les enfants sont accompagnés par les équipes pendant le temps de sieste, qui concerne les enfants de petite section de maternelle. Les animateurs doivent obligatoirement rester présents tout au long de cette période ; aucun adulte ne doit se retrouver seul et il doit y avoir au minimum deux adultes présents dans le dortoir, ce qui nécessite une organisation interne adaptée. Par ailleurs, un troisième animateur est positionné dans la salle voisine afin d'assurer un remplacement immédiat si nécessaire.
Cette vigilance est essentielle car des situations d'urgence peuvent survenir, comme un enfant ayant mal quelque part, de la fièvre, ou simplement ayant besoin de se rendre aux toilettes.

La sieste et le temps calme : un moment essentiel pour le bien-être de l'enfant

Nous accordons une place importante au respect du rythme biologique de chaque enfant. La sieste et le temps calme ne sont pas seulement des pauses dans la journée : ils constituent de véritables moments de récupération physique et mentale, indispensables à leur équilibre.
Après une matinée riche en activités, le corps et l'esprit des enfants ont besoin de se reposer pour assimiler les apprentissages, réguler leurs émotions et retrouver l'énergie nécessaire pour profiter pleinement de l'après-midi.

- Pour les plus jeunes, la sieste est proposée dans un environnement apaisant, sécurisant et adapté, favorisant un sommeil réparateur.
- Pour les plus grands, un temps calme est aménagé : lecture, écoute d'histoires, jeux calmes ou activités de détente. Ce moment leur permet de se recentrer, de se relaxer et de respecter le repos des autres.

Nous veillons à ce que chaque enfant vive ce moment à son rythme, sans contrainte, dans le respect de ses besoins individuels. Ces temps de pause et/ou de sieste contribuent à leur bien-être global, à leur capacité de concentration et à leur bonne humeur tout au long de la journée.

3- Sécurité

a) Le plan Vigipirate

La posture Vigipirate pour la période « été-automne 2026 » prend effet à compter du 22 juin 2026 et est la première à mettre en œuvre le nouveau plan VIGIPIRATE 2026.
Positionnée au nouveau stade « vigilance renforcée », la posture « été-automne 2026 » met l'accent sur :

- la lutte contre la menace drones au regard de la récente recrudescence de survols en Europe et sur le territoire national (TN) ;
- la sécurité des sites touristiques et zones d'affluence en vue des vacances estivales et de Noël 2026 ;
- la sécurité des bâtiments publics et institutionnels.

Intrusion

En cas d'intrusion, une alerte sonore, (boitier PPMS) est donnée par un adulte de la structure.
Les enfants seront en mode « je m'échappe ou je me cache ». Cela déprendra d'où vient la menace et la consigne de l'adulte.
Les enfants ont été sensibilisés sur la structure par la mise en place d'exercices en lien avec la gendarmerie.

Thème	Mesures et Consignes	Détails / Fréquence	Responsable
Renforcement de la sécurité	Toutes les issues doivent être strictement fermées et toute entrée identifiée	Depuis mars 2024	Directeur
Responsabilité du directeur	S'assurer que les locaux soient sécurisés à tout moment	Permanent	Directeur
Intrusion	Alerte sonore donnée (sifflet) par un adulte	Selon la situation	Adulte de la structure
	Comportement des enfants : se cacher ou fuir selon la menace	Exercices pratiques en lien avec la gendarmerie	Équipe pédagogique
Exercice évacuation	Exercices deux fois par an pour entraîner enfants et équipe	Cohésion équipe et reconnaissance des signaux	Équipe pédagogique
	Formation au maniement des extincteurs	Formation ponctuelle	Équipe pédagogique
PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)	Participation du responsable au PPMS confinement avec le directeur de l'école	Harmonisation des consignes	Responsable & Directeur

b) Évacuation incendie

Afin de préparer les équipes à ces situations d'urgence, plusieurs exercices sont mis en place durant l'année et sur les périodes de vacances scolaires afin de s'assurer de la bonne cohésion de l'équipe et d'entrainer les enfants à reconnaitre les signaux et à se mettre hors de danger tout en respectant les consignes de l'adulte.
La procédure est envoyée en amont par les coordinatrices, et sur place, la directrice doit déclencher l'alarme et consigner le nombre d'enfants, d'adultes, le temps d'évacuation en temps réel dans le registre incendie.
Le point de rassemblement se trouve au fond de la cour maternelle. Il est signalé par un panneau vert. **L'exercice incendie aura lieu le mardi 20 octobre dans la matinée**.



Les équipes ont également eu une formation au maniement des extincteurs.

c) Règles de vie

Elles sont fixées dès le premier jour avec les enfants et sont adaptées en fonction de leur âge. Les animateurs utilisent pour les maternelles des images significatives et les élémentaires créent eux-mêmes leur support.
Ce moment d'échange sert à poser le cadre dans lequel les enfants évolueront durant cette période entre eux et avec les animateurs.

Les maternelles ont l'autorisation de venir avec leur tétine et leur doudou car ce sont des objets de transition, c'est un lien avec leurs parents, leur maison. Une tolérance est accordée pour les élémentaires concernant les affaires personnelles. Toutefois, l'équipe se décharge de toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol.

d) Atelier culinaire dans le cadre d'un projet d'activité

En ACM, des activités culinaires peuvent être proposées aux enfants par l'équipe pédagogique. Ces ateliers permettent de favoriser la découverte, l'autonomie, la coopération et l'éducation au goût, tout en sensibilisant les enfants aux règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.
Afin de garantir la sécurité sanitaire des aliments, une procédure spécifique et obligatoire est appliquée lors de chaque activité culinaire :

- Traçabilité des aliments, sous forme d'un document écrit mentionnant la date de l'activité, les produits utilisés et leur quantité, ainsi que les codes-barres ou référence des aliments.
- Conservation d'un plat témoin, conformément aux recommandations en matière d'hygiène alimentaire. Il représente une portion du produit fini et doit être conservé pendant une durée de 7 jours et stocké dans un réfrigérateur dédié dont la température ne doit pas dépasser les 4°C.
- Vérification des PAI alimentaires (allergènes) avant consommation de ce qui a été préparé lors de l'atelier culinaire (prendre appui sur la fiche de traçabilité).

L'ensemble de ces mesures vise à garantir la sécurité des enfants et à respecter les réglementations en vigueur dans les accueils collectifs de mineurs.

e) Sorties

Pour les sorties à l'extérieur de l'accueil (sorties pédagogiques), une feuille est remplie au préalable par les animateurs avec le nom des enfants, le nombre total et le lieu, et toutes les informations nécessaires en lien avec la spécificité de la sortie. Cette feuille est affichée dans le bureau de la direction (Espace affichage prévu dans le bureau des adjoints), un double de cette feuille reste en possession de l'équipe.
Lors de l'accueil du soir, si la personne vient pour la première fois récupérer l'enfant, nous lui demandons de présenter sa pièce d'identité et nous vérifions qu'elle est bien autorisée à venir chercher l'enfant. C'est une sécurité à la fois pour nous, les enfants et les familles.
Un rappel des points de règlementation est fait avant chaque période de vacances et une procédure écrite d'accompagnement est transmise.

VI-LE PROJET PÉDAGOGIQUE

A partir du cadre fixé par le Projet Educatif, le projet pédagogique est établi entre le directeur, les adjoints ACM et les équipes d'animation.
Une nécessaire cohérence existe donc entre le Projet Educatif de Territoire (les intentions, les buts et les valeurs, avec les 4 grandes thématiques) et le Projet Pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).
Les valeurs éducatives définies dans le cadre du PEDT, signé pour une durée de cinq ans, constituent la démarche que je mets en œuvre avec mon équipe d'animation.

A-Les objectifs généraux et opérationnels du projet pédagogique

Pour les vacances de la Toussaint, les orientations ont été définies lors de la réunion de préparation, ce qui nous a permis de réfléchir collectivement aux axes que nous souhaitions développer.

Lors de cette réunion, nous avons consulté le PEDT afin de fixer ensemble les objectifs de l'année. La participation de chacun garantit que l'ensemble de l'équipe travaille selon des directives communes et dans une cohérence éducative partagée.

Le Plan Mercredi met en avant plusieurs thématiques : la culture, le développement durable, le sport, la science, ainsi que la citoyenneté et le vivre-ensemble.

Les 3 axes principaux du projet PEDAGOGIQUE

AXE 1 : Assurer une continuité éducative

AXE 2 : Favoriser le vivre ensemble et le respect de l'environnement

AXE 3 : Permettre l'épanouissement, l'autonomie, la curiosité, l'entraide et le rêve

Les objectifs stratégiques

Garantir un parcours cohérent et bienveillant pour le développement de chaque enfant

Développer les compétences sociales, citoyennes et la sensibilisation à la nature

Un accompagnement personnalisé tout au long du parcours éducatif

Les moyens mis en œuvre

10 actions concrètes pour accompagner chaque enfant

⭐ Favoriser l'acquisition de l'autonomie et l'apprentissage de la collectivité
🌿 Respecter le rythme des enfants
🤝 Favoriser l'apprentissage du "vivre ensemble"
💛 Encourager l'esprit d'entraide et le sens du partage
🌍 Accompagner l'enfant dans sa prise de conscience de l'environnement Placer
🏠 les enfants dans un environnement sécurisé
🎨 Favoriser la créativité et l'imaginaire
✨ Valoriser les activités des enfants
🍎 Sensibiliser les enfants au "bien manger"
🙏 Apprendre le respect envers tous

B- Nature des activités proposées

Ces animations ou activités ont pour but de faire participer un maximum d'enfants autour d'une expérience commune, de créer une cohésion de groupe autour de différents thèmes proposés, d'instaurer de l'entraide, de la communication et du partage entre les enfants. Les animateurs seront bienveillants et dans une posture de laisser faire ou de faire avec l'enfant tout au long de la période.
L'autonomie des enfants et l'accompagnement des animateurs seront au quotidien. Les enfants pourront essayer l'activité et il n'y aura pas d'engagement ou d'obligation à poursuivre celle-ci.
Régulièrement afin de valoriser les productions des enfants, les réalisations seront exposées dans le hall du centre de loisirs.
Afin de continuer de répondre aux PEDT, des jeux libres seront proposés sur les différents temps informels (jeux de société, livres, perles, kapla, lego, ballons, coloriages, jeux de constructions...)
Les jeux ludiques permettent aux enfants de s'amuser, dans un cadre détendu, entre enfants, en auto-gestion pour les plus grands, cela permet de développer l'autonomie.
Des petits bilans seront faits avec les enfants afin de connaitre leurs attentes et de savoir si les activités leurs ont plu.

Les activités ont pour finalité de favoriser la découverte, l'épanouissement et la réussite de chaque enfant dans un cadre bienveillant et sécurisant.
Ces activités contribuent à développer les relations entre les enfants et à renforcer le vivre-ensemble, tout en les impliquant dans la vie quotidienne de la structure. L'équipe d'animation veille à encourager l'autonomie, la participation et la prise d'initiatives des enfants.
Les projets sont pensés et construits collectivement par l'équipe d'animation, adaptés à l'âge des enfants ainsi qu'à leurs capacités, afin de garantir des propositions pédagogiques accessibles, stimulantes et inclusives.

Activités physiques et sportives
Conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives
Les activités physiques proposées sont des activités ludiques de découverte, sans recherche de performance ni de compétition : jeux collectifs, jeux d'opposition, parcours de motricité, initiations multisports. Elles sont encadrées par les animateurs de l'équipe, dans le respect des taux d'encadrement, et adaptées à l'âge, aux capacités et à l'état de fatigue des enfants.
Elles se déroulent dans les espaces prévus à cet effet : gymnase, salle de motricité, cours maternelle et élémentaire, terrain de basket. Avant chaque séance, l'animateur vérifie l'état du matériel et de l'espace, rappelle les règles de sécurité et s'assure que la tenue des enfants est adaptée. Des temps d'hydratation et de récupération sont prévus, et l'activité est adaptée ou reportée selon la météo (chaleur, pluie, froid).
Les activités relevant d'une réglementation spécifique ou nécessitant une technicité particulière sont encadrées par un intervenant qualifié (éducateur sportif diplômé, service des sports, association partenaire), en présence d'un animateur.

Durant cette période de vacances, nous allons aborder le thème "un jour, un thème pour la première semaine, et HALLOWEEN pour la deuxième semaine.

D- Modalités de participation des mineurs et de mineurs atteints de trouble de santé ou de handicap

L'enfant est acteur de son temps de loisirs. Sa participation s'organise de plusieurs façons :
• Le libre choix : l'enfant choisit son activité parmi celles proposées, et peut aussi choisir de ne rien faire ou de jouer librement.
• Les règles de vie : elles sont construites avec les enfants en début d'année.
• La parole : un temps de parole clôt les activités, et les forums permettent aux enfants de donner leur avis et de proposer des idées. Une boîte à idées est à leur disposition.
• Les responsabilités : ambassadeurs du matériel, rangement, aide aux plus petits,
• L'évaluation : les enfants évaluent les activités, et leurs retours servent à adapter les plannings.
Ces modalités sont adaptées à l'âge : supports imagés et choix simples en maternelle, davantage d'autonomie et de prise d'initiative en élémentaire.

La ville s'inscrit dans une démarche inclusive afin de permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap ou rencontrant des difficultés au sein des accueils de loisirs. Les enfants porteurs de handicap ou de trouble du comportement sont accompagnés différemment seulement en cas de besoin. Nous proposons aux AESH de travailler sur le centre de loisirs afin de laisser le même référent avec l'enfant. Mais l'idée première est de favoriser l'inclusion dans la mesure du possible dans les différentes activités et que l'enfant ne soit pas à l'écart du groupe. Des rendez-vous ont lieu avec les familles quand il y a des difficultés pour essayer de favoriser une bonne intégration. Le personnel est également amené à partir en formation à sa demande avec le CNFPT.
Le directeur est également convié à des réunions avec la famille afin d'échanger sur les difficultés et d'organiser l'accueil au mieux.

L'inclusion

L'inclusion scolaire est apparue au début des années 1990. Elle traduit une vision novatrice et ambitieuse inspirée du concept d'intégration, proposé dans les années 1970.

En ce qui concerne les enfants en situation de handicap, il est important que les animateurs soient informés, sensibilisés et formés à l'accueil de tous les enfants. L'expérience montre que les équipes progressent à travers l'acceptation des différences de chacun, grâce à leur capacité à adapter leurs pratiques éducatives. Il est donc pertinent de former des animateurs de loisirs spécialistes dans l'accueil de tous les enfants.
Il est également important que les accueils périscolaires offrent un environnement inclusif pour les enfants en situation de handicap. Cela signifie que les enfants en situation de handicap doivent être accueillis par les mêmes professionnels que leurs camarades. Les animateurs sont donc légitimes pour répondre aux objectifs d'un accueil pour l'enfant en situation de handicap.

Pour favoriser leur intégration, un personnel supplémentaire peut être recruté. Selon les besoins de l'enfant, l'animateur peut être dédié à son accompagnement ou intervenir au sein du groupe pour faciliter son inclusion. L'équipe d'animation est sensibilisée à l'accueil de tous les enfants et adapte ses pratiques éducatives afin de garantir un environnement bienveillant et inclusif.
A la Maison du Petit Pont, nous pouvons accueillir jusqu'à 7 enfants en inclusion durant les périodes de vacances. Ils ont chacun une personne dédiée pour eux.
Durant cette période de vacances, nous accueillons un enfant nécessitant un accompagnement. Il sera dans le groupe des pégases (grande section de maternelle)

Nous avons une malle pédagogique pour les enfants en situation de handicap.
Des formations sont proposées aux animateurs afin de pouvoir leur donner des outils.
a dernière formation a eu lieu les 5 et 6 octobre 2026



E – Projets d'animation et d'activités

- Lieu du déroulement des activités

Nous disposons pour nos activités, des salles d'activités de chaque groupe,de la bibliothèque (coin lecture en élémentaire, des salles peinture et des cours de récréation et des deux cours de récréation. Il nous arrive parfois d'utiliser les préaux de l'école du centre pour des représentations de spectacle.

- Durée, dates de fonctionnement

Des projets sont mis en place pour la période de vacances. Les activités sont plannifiées lors des réunions d'équipe, et sont visibles sur les plannings affichés.

- Méthodes d'animation pédagogiques utilisées

Il existe de nombreuses méthodes pédagogiques pour mener une action, mettre en place un projet ou simplement accompagner les enfants dans le quotidien. La liste qui suit n'est pas exhaustive. En effet, chaque animateur adaptera sa méthode à son activité et la réajustera en fonction des besoins et des résultats souhaités et adaptera les différents temps éducatifs aux besoins des enfants, en fonction de leur tranche d'âge.

- La méthode directive : pour toutes les informations descendantes (rappel des règles de sécurité, des règles de vie, consignes à suivre pour une activité...), (faire-faire)

- La méthode interrogative : pour les sondages auprès des enfants, afin de recueillir leurs avis, leurs idées ou leurs questionnements... Pour poser des questions en vue de les amener à réfléchir pour donner leur avis, et permettre à l'enfant de donner des réponses.

- La méthode active : Lorsque l'enfant fonctionne en autonomie durant une activité, le repas, ou lorsqu'il fait le choix de faire des jeux libres (laisser-faire). Pour les explications, les règles de vie, la transmission d'informations pour permettre à l'enfant d'être capable de résoudre ses problèmes en s'adressant à l'adulte par exemple. C'est un rôle d'accompagnateur.

- La méthode participative : Faire avec l'enfant par envie, ou par nécessité en cas de besoin ou d'apport d'aide, (faire avec)

- La méthode démonstrative : Afin de montrer à l'enfant, par exemple pour une initiation à un sport, ou pour une activité manuelle... Pour présenter des activités, des jeux, montrer l'exemple, expliquer, démontrer, exposer des points avant de « laisser faire » l'enfant.

F- Le partenariat

Les partenaires constituent une ressource essentielle pour enrichir les projets menés au sein des accueils de loisirs. Ils apportent des compétences, des savoir-faire et des moyens complémentaires permettant de diversifier les actions proposées aux enfants.

Objectif du projet éducatif : diversifier les partenariats internes en les impliquant davantage

Interne

- Services des sports (réservation des gymnases...)

VII-Modalités d'évaluation

L'évaluation des actions menées dans le cadre du PEDT est essentielle afin d'ajuster les pratiques, d'améliorer la qualité des projets et de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles. Elle repose sur des temps d'échanges et d'analyses impliquant l'ensemble des acteurs éducatifs.

1. Avec les enfants

L'évaluation est en continu. Après chaque activité, l'animateur remplit une fiche d'évaluation lors d'un groupe de parole avec les enfants. (Temps d'activité, si elle a été appréciée ou non et pourquoi). Ceci dans le but de proposer des activités en adéquation avec les attentes des enfants et de pouvoir les réadapter.

2 - Avec les familles

Les retours des familles sont recueillis à travers des échanges informels, des réunions ou des questionnaires de satisfaction en bilan PEDT. Ces retours permettent d'évaluer la qualité de l'accueil, la pertinence des activités proposées et d'identifier les éventuels besoins ou attentes.

3 - Avec les équipes d'animateurs

Des réunions d'équipe et des bilans réguliers permettent d'analyser les projets menés, d'identifier les points forts et les axes d'amélioration. Ces temps favorisent la réflexion collective et l'évolution des pratiques professionnelles.

Cette démarche d'évaluation continue, permet d'améliorer les actions éducatives et de garantir la qualité de l'accueil proposé aux enfants dans le cadre du PEDT.

Ces réunions permettent de communiquer des informations descendantes, mais également d'évoquer certains problèmes rencontrés (difficultés avec des enfants, incidents divers, conflits, difficultés à respecter les objectifs fixés...).

Lors de ces réunions, nous évaluons les activités mises en place, l'organisation, les relations entre enfants, enfants/adultes, adultes/adultes, avec les différents partenaires.

4- Des activités

L'évaluation de l'activité se fait en trois temps.

Tout d'abord, nous effectuons une petite réflexion sur les objectifs de départ.

Ensuite nous effectuons une évaluation quantitative et qualitative. Celle-ci incorpore les éléments relatifs aux statistiques tels que le nombre de participants, les dépenses, etc.

Et enfin, nous évaluons également les éléments intangibles relatifs aux façons de faire, aux modes de gestion utilisés et à l'organisation générale des activités, et nous soumettons certaines recommandations relatives tant aux points positifs que négatifs de nous éviter de répéter certaines erreurs.



a)- Les objectifs

- Quels étaient les objectifs du projet au départ ?
- Ont-ils été atteints ?
- Comment ont-ils, ou n'ont-ils pas été atteints ?
- Lesquels des objectifs généraux ont été atteints ?
- D'un point de vue organisationnel, avions-nous d'autres objectifs personnels ? Si, oui lesquels ?

(Ex : augmenter le sentiment d'appartenance des animateurs ou des enfants au projet ou augmenter la participation aux activités par rapport aux années précédentes)

b) Évaluation quantitative et qualitative

Évaluation quantitative

- Combien d'activités avons-nous tenues ? Combien d'enfants y ont participé ? Constituent-elles des réussites ?
- Comparaison des activités proposées et organisées lors de la dernière année scolaire.
- Quels ont été les points forts et les points faibles de celles-ci ?
- Quelles ont été les principales difficultés rencontrées lors de l'organisation des activités ?
- Y a-t-il eu des activités organisées qui n'ont pas eu lieu, quelles étaient-elles, quelles démarches ont été faites et pourquoi finalement ça n'a pas marché ?
- Quels impacts ont eu les activités sur le public ciblé ?

Satisfaction des enfants lors des bilans

Évaluation qualitative

- Gestion du temps de travail : répartition des heures aux différentes étapes du projet/activités. Ont-elles été suffisantes ?
- Distribution des tâches : au sein de l'équipe, qui, quand ? Implication des animateurs
- Combien de personnes ont participé et/ou travaillé à l'organisation ?
- Les personnes impliquées étaient-elles motivées ?
- Combien de réunions ? Quelle ambiance générale régnait lors des réunions ?
- Les réunions étaient-elles bien organisées et efficaces ? Trop ou pas assez de réunion ? Trop longues ou trop courtes ?
- Les ressources matérielles étaient-elles suffisantes ?
- Quel était le budget prévu au départ ?
- Quel est le budget réellement utilisé ?

Même les éléments positifs peuvent être sujets à amélioration.
Des fiches d'évaluation sont remplis avec les enfants après chaque activité (CF classeur SDJES)

VIII - Communication

Objectif du projet éducatif : renforcer l'information envers les familles

Le site de la ville dispose d'une page Enfance et d'un portail famille où celles-ci peuvent y retrouver toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement (horaires, menus, contacts des accueils, organisation, équipe responsable...)
La ville s'est dotée d'un panneau d'affichage à l'entrée du centre de loisirs afin d'y mettre les informations essentielles (plannings, trombinoscope, menus, informations importantes...)
Pour les informations urgentes, la ville utilise l'envoi d'emailing ou de sms (grève, évènements particuliers...)

A. Affichage

- Les plannings sont affichés dans chaque groupe et dans le tableau d'affichage à l'entrée du centre de loisirs et des petits livrets sont à la disposition des familles.
- Les menus sont affichés et les familles peuvent également les consulter sur l'application app'table
- Les documents administratifs (règlement intérieur, quotient familial…)
- Les affiches des inscriptions pour les vacances et informations relatives aux activités hors accueils de loisirs

B. Transmission

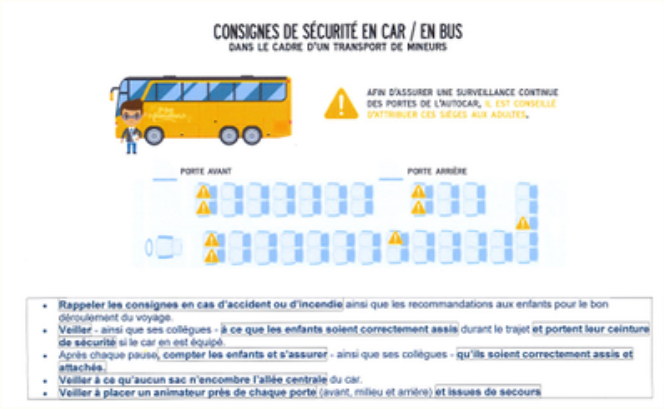
- Écoute de la famille dès l'accueil de l'enfant puis un retour sera fait par l'animateur à l'accueil du soir.
- Équipe de direction présente
- Accueil des familles à 8 heures
- Disponibilité- écoute et informations auprès des familles, des enfants comme de son équipe
- Les petits loups ont un cahier dans lequel sont notées les informations concernant chaque enfant tout au long de la journée.

C. Canaux

Le secteur enfance communique avec les familles par plusieurs moyens lorsque des informations globales doivent être passées. Les outils utilisés sont le site internet de la ville, le portail famille, les emailings, les sms et la boite mail du service enfance géré par le pôle accueil.
En ce qui concerne, le centre, nous proposons des retours photos aux familles des activités auxquelles les enfants ont participé, via les newsletters.

IX- LÉGISLATION

Durant la planification, nous avons rappeler les consignes de sécurité concernant les déplacement en transport en commun, en vélo et à pied.





Quelques points généraux ont été rappelés aux animateurs :

1-Posture de l'animateur

L'animateur n'est ni un "copain", ni un "chef autoritaire". Il est un adulte référent sécurisant.
La posture doit être :

- Bienveillante, cohérence
- Attention aux punitions : on parle de réparation
- Garder une attitude calme même en conflit
- Parler avec respect,
- Eviter les humiliations, moqueries ou cris permanents
- Etre capable de poser un cadre sans agressivité

2- Distance avec les enfants

- Distance affective
- distance physique
- Proximité adaptée selon l'âge
- Etre chaleureux sans être fusionnel
- Eviter les "préférés"
- Ne pas s'isoler seul avec un enfant
- limiter les contacts physiques sauf si nécessaire (un enfant à consoler...) et toujours adaptés
- rester vigilant aux jeux physiques
- ne pas chercher la confidence intime
- L'usage du téléphone est interdit, ne pas aller sur les réseaux, montrer des photos aux enfants.....

3- Sécurité physique et affective

- Un enfant ne doit pas avoir peur d'un animateur
- Eviter les surnoms
- Respecter les émotions de chacun
- Ne pas forcer un enfant à participer, l'inviter à participer
- Être attentif à l'inclusion et intégrer l'enfant dans le groupe

4- La communication

- Bien accueillir les familles,
- Transmettre les infos importantes
- Savoir dire, je vais me renseigner auprès de la direction
- Accompagner la famille vers la direction si problématique

5- Animation

- Investissement de chacun
- Respecter les plannings
- Proposer des pôles d'activités les matins et soir.....
- sortir les enfants dès que le temps le permet, éviter de rester dans le centre
- Ranger sa salle,

6- Exemplarité

- Langage adapté
- Téléphone interdit sauf pour un retour en images (sous couvert de la direction)
- Tenue adaptée
- Ponctualité
- Respect des pauses
- Respect des équipes, et de la direction
- Les 10 règles de l'animateur
- Manger avec les enfants et pas de commentaire sur les menus devant les enfants
- Pas de café dans les salles, ou autres boissons, coca, thé.....

7- Vigilance

- Alerter si problème avec un parent, un enfant, une personne de l'équipe, la direction doit être au courant !
- Obligation de signaler un comportement inquiétant
- Règlementation à respecter à la lettre !
- Fiche sortie obligatoire, si changement d'itinéraire en promenade, informer sa direction
- PAI, attention, tous les animateurs doivent appliquer le protocole
- Tout information est transmise à sa direction, dispute, bobo....
- Soleil, alerte canicule !!!! Suivre les directives
- Portail fermé avec une personne à l'ouverture et fermeture (faire un planning)

La laïcité et la neutralité

L'accueil de loisirs et les temps périscolaires sont un service public communal. À ce titre, tous les membres de l'équipe (direction, animateurs, ATSEM, vacataires, intervenants) sont soumis au principe de laïcité et à une stricte obligation de neutralité : ils ne manifestent pas leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions, ni par leurs propos, ni par leur tenue, ni par leur comportement.
Les enfants et leurs familles, en tant qu'usagers, sont accueillis sans distinction d'origine, de culture ou de conviction. Leur liberté de conscience est respectée, dans la limite du bon fonctionnement de l'accueil et du respect des autres. Aucune forme de prosélytisme, de pression ou de discrimination n'est acceptée, de la part des adultes comme des enfants.
Ce cadre est présenté à chaque agent lors de sa prise de poste et rappelé en réunion d'équipe. Toute difficulté est remontée à la direction, qui en informe sa hiérarchie.

SORTIES , INTERVENANTS et PRESTATAIRES

Le jeudi 22 octobre : Sortie à KAWAKEE pour les petits loups
Le vendredi 23 octobre : Cinéma de Gif sur Yvette (matin pour les maternelles et après-midi pour les élémentaires)
Le mardi 27 octobre : Spectacle d'Halloween avec Zyzy le clown
Le 30 octobre : Différents stands de nourriture et photos par Pikoty Event
Le 30 octobre : intervenant spectacle "1ers secours" par la compagnie DESDAMES et formation premiers secours pour les CM1 et CM2

CONCLUSION

Le projet pédagogique n'est pas figé : Il peut être modifié au cours de l'année pour s'adapter aux besoins des enfants, aux attentes du service, aux retours des familles et des enfants, ainsi qu'à de nouvelles idées de l'équipe, ou encore pour obéir à un protocole sanitaire, tout en répondant aux attentes et caractéristiques du public accueilli.
Des bilans réguliers permettront d'ajuster nos pratiques et de répondre au mieux aux besoins identifiés. Il est important de faire une évaluation en fin l'année afin de vérifier si nos objectifs sont atteints.

Ce projet pédagogique constitue une base solide, il permet de définir un cadre clair et cohérent pour accueillir, accompagner et épanouir chaque enfant au sein de notre structure. Les actions mises en place favorisent le développement de l'autonomie, la socialisation, la créativité et le respect des règles de vie en collectivité.
L'implication de l'équipe d'animation, la participation active des enfants et la collaboration avec les familles sont des leviers essentiels pour atteindre nos objectifs.

Chaque animateur doit être capable de gérer les imprévus et de veiller à respecter l'intégrité physique et morale de chacun, enfants comme adultes.

Notre ambition reste de proposer un accueil de qualité, sécurisant et stimulant, où chaque enfant trouve sa place et s'épanouit pleinement.

Signatures des équipes